



Gironde: Ford assigné par la CGT pour non-respect de ses engagements sur l'emploi

Bordeaux, 29 juin 2015 (AFP) - Ford a été attaqué lundi en justice par la CGT, syndicat majoritaire, et le Comité d'entreprise de son usine de boîtes de vitesses Ford Aquitaine Industries (FAI), à Blanquefort (Gironde), qui reprochent au constructeur automobile de ne pas respecter son engagement de maintenir 1.000 emplois sur le site.

"Ford a signé un contrat avec l'État et les collectivités locales s'engageant à maintenir pendant cinq ans, à partir de mai 2013, 1.000 salariés actifs au sein de l'usine. Or la société Ford ne respecte pas son engagement", a affirmé après l'audience en référé devant le tribunal de grande instance de Bordeaux Me Monique Guédon, avocate de la CGT et du CE.

Selon les chiffres produits par l'avocate devant le tribunal, 984 personnes sont employées chez FAI, dont 34 salariés dans le cadre d'un prêt de main d'oeuvre. "Il en manque 50", a souligné Me Guédon.

"On attaque en justice car si on abandonne sur les 1.000 emplois, demain on acceptera la barre des 900, des 800", a indiqué Philippe Poutou, délégué CGT et salarié de l'usine implantée à Blanquefort (Gironde). "On sait que l'effectif est vieillissant et que certains vont partir au fil des années. Ford reste opaque sur les activités de demain. On a du boulot pour deux ans mais après on ne sait rien", a relevé l'ancien candidat NPA à l'élection présidentielle de 2012.

Outre le non-respect des 1.000 emplois promis, pour lequel l'avocate a demandé au tribunal 5.000 euros d'astreinte par jour de retard, le syndicat accuse également Ford de prêt de main d'œuvre illégale et de non consultation du CE.

"On se demande ce qu'on fait ici en référé" car "il manque l'élément essentiel: le trouble manifestement illicite", a plaidé l'avocat de Ford, Me Max Bardet. Et il souligne que les 1.000 emplois sont "un objectif et non un engagement" de FAI, qui emploie selon lui 1.200 salariés.

"Il ne faut pas compter les pré-retraités, les personnes en longue maladie et les apprentis", a rétorqué Me Guédon, soulignant que Ford avait perçu "46 millions d'euros d'aides publiques" en échange du maintien des 1.000 emplois pendant 5 ans.

"Que font les pouvoirs publics pour faire respecter cet engagement que Ford a pris contre de l'argent public ?", s'est insurgée Me Guédon.

Le tribunal rendra sa décision le 24 août.